

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DU PERSONNEL

18 mai 2011

Le nombre de voix obtenues et l'appartenance (faculté/division) sont indiqués entre parenthèses.

Corps des professeur-e-s	Corps des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche dont les mandats sont renouvelables sans limite dans le temps	Corps des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche dont les mandats sont limités dans le temps	Corps du personnel administratif et technique Facultés	Corps du personnel administratif et technique Admin. centrale et centres ou instituts interfacultaires
3 sièges	3 sièges	3 sièges	2 sièges	1 siège
<p>Élu-e-s</p> <p>PARUCH Patrycja (61, Sciences) **</p> <p>DEMAUREX Nicolas (42, Médecine) **</p> <p>MORIN Jean-Henry (37, SES) ***</p> <p>Non-élu</p> <p>COSSON Pierre (34, Médecine)</p>	<p>Élu-e-s</p> <p>ANTONIADES Christiane (31, SES) ***</p> <p>SUTER Patrick (17, Lettres) **</p> <p>LECERF Thierry (14, FPSE) *</p> <p>Non-élus</p> <p>PERRET Xavier (28, Sciences)</p> <p>MORGANTINI Pierre-Yves (27, Sciences)</p> <p>GARIGLIO Stefano (21, Sciences)</p> <p>DANZI Massimo (14, Lettres)</p> <p>CHAZE Jean-Paul (10, SES)</p>	<p>Élu-e-s</p> <p>RENNWALD Lise (142, SES) **</p> <p>KRÄHENBÜHL David (134, Droit) *</p> <p>RIGGS Ashley (39, ETI) *</p> <p>Non-élu-e-s</p> <p>RAESS Damian (129, SES)</p> <p>CARTONI Bruno (46, Lettres)</p>	<p>Élu-e-s</p> <p>DUPRE Anouk (91, Médecine)</p> <p>AUGÉ-FREYTAG Gaelle (77, Sciences)</p> <p>Non élu</p> <p>WALSER Dylan (38, Médecine)</p>	<p>Élue</p> <p>MARIN Dominique (102, Division de l'information scientifique)</p> <p>Non-élus</p> <p>PIRON Emmanuel (64, Division informatique)</p> <p>GROSJEAN Patrick (30, Division administrative et sociale des étudiants)</p>

* «Elu-e-s de droit» selon l'art. 6 al. 2 du Règlement relatif à la désignation des membres de la Commission du personnel de l'Université qui stipule que toutes les facultés doivent, si possible, être représentées au sein du corps professoral et des 2 corps des collaborateurs et des collaboratrices de l'enseignement et de la recherche (3 corps confondus).

** Les sièges sont ensuite attribués en fonction du nombre de voix obtenues et des facultés qui ne sont pas encore représentées.

*** Une fois que toutes les facultés participant à l'élection ont obtenu un siège, les sièges restants sont attribués aux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

